

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 12 mars 2026

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt six **le 12 mars à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

10 février 2026

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, Marie-Pierre BEAU

12 mars 2026

Titulaires excusés : Michèle GAUTHIER, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Nelly ANTOINE, Vincent ROBIN, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Karine MICHOT, François FROMET, Corinne GARCIA

Suppléants : Philippe COLART, Jean-Claude CHADENAS

Suppléants excusés : Philippe AGULHON, Isabelle SOIRAT, Eric BARDET, José ABRUNHOSA, Christian SAUX, Stéphane LEDOUX, Odile SOULES, Christian SAUX, Stéphane LEDOUX, Odile SOULES

Pouvoirs :

Annick BARRÉ a donné pouvoir à Alain GOUTX
Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Michèle GAUTHIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Thierry BENOIST

N°10.2026

Joël DEBUIGNE été désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Administration Générale

**Groupeement d'Intérêt Public
(GIP) informatique des centres
de gestion - Cotisation 2026**

Le Président, M. Eric MARTELLIERE, rappelle aux membres du Conseil d'Administration l'adhésion du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir et Cher (CDG41) au Groupeement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion décidée par délibération n°42.2016 du 24 novembre 2016.

Il informe que depuis l'exercice 2023, l'appel à cotisation annuelle est calculé sur la base du nombre d'agents (titulaires et contractuels) recensé lors des dernières élections professionnelles de 2022 (CAP + Commissions Consultatives Paritaires - CCP) multiplié par un « montant agent » voté en assemblée générale.

Le Président précise que lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025, le GIP a validé une augmentation de la cotisation qui a été fixée à **0.77€**, au lieu de 0,50 €.

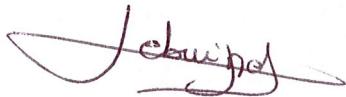
Cette cotisation comprend la location de bureaux pour l'équipe du GIP et lui permet de réaliser des actions de recherche et de développement.

Pour l'année 2026, le montant par agent évolue donc par rapport aux années précédentes avec un effectif recensé de 4 365 agents. S'agissant de l'année 2026, la cotisation annuelle s'élève donc à **3.361,05 €**.

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver** le versement, au profit du Groupement d'intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion, de la cotisation annuelle due au titre de l'exercice 2026, pour un montant de **3361,05€**,
- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

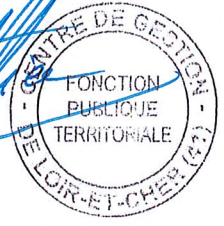
Le secrétaire de séance,



Joël DEBUIGNE

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 12 mars 2026

Le Président,



Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : *20 Mars 2026*
Exécutoire le : *20 Mars 2026*

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE